



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Affaires Juridiques  
et Institutionnelles**  
Pôle Affaires Juridiques

**Affaire suivie par**  
[daji.delegations@univ-tlse3.fr](mailto:daji.delegations@univ-tlse3.fr)

**Décision n° 2025\_OR\_190**



**Délégation de signature**

## **LA PRÉSIDENTE**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-11, L.712-1 et L.712-2 ;  
Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts ;  
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2010/06/87 en date du 7 juin 2010 relative à la publication des délégations de signature sur le site internet de l'université ;  
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2025/04/CA-036 en date du 7 avril 2025 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'Université de Toulouse ;  
Vu la délibération de la commission de la recherche n° 2025/04/CR-011 en date du 17 avril 2025 portant élection de Monsieur Matthieu Arlat en qualité de vice-président de la commission de la recherche de l'Université de Toulouse.

## **DÉCIDE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Matthieu Arlat, vice-président de la commission de la recherche, à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'université, dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions se rattachant à la gestion de la recherche suivants :

- tous les actes relatifs à la commission de la recherche.

### **Article 2**

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat de la délégataire ou jusqu'à la désignation du successeur du délégant lorsqu'il cesse ses fonctions.

### **Article 3**

Toute subdélégation de signature est prohibée.

### **Article 4**

La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux de la direction générale des services et sur le site internet de l'université.

### **Article 5**

Le directeur général des services de l'Université de Toulouse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 07/07/2025

La délégante,  
La présidente de l'Université de Toulouse,

Odile Rauzy

Le délégataire,  
Le vice-président de la commission de la  
recherche,

Matthieu Arlat

